

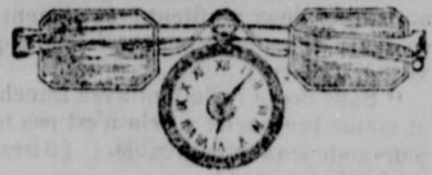
La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES

Vol. I.

JOLIETTE, BAS-CANADA, 22 OCTOBRE 1866.

No. 40.



ANTIME LAPORTE,

HORLOGER & BIJOUTIER.

PLACE DU MARCHÉ,

VILLE DE JOLIETTE.

M. ANTIME LAPORTE, tient constamment un assortiment de Bijoux, etc., aussi complet et aussi varié que possible, et il attire spécialement l'attention sur son choix de

JOUETS D'ENFANTS,
MONTRES,
HORLOGES,
BAGUES.

BRACELETS,
ÉVANTAILS,
MIROIRS,
LUNETTES,
Etc., Etc., Etc., Etc.

M. ANTIME LAPORTE se charge de toute RÉPARATION dans ces deux branches, qu'il exécute avec soin et sous le plus court délai.
Joliette, 11 Avril 1866.

A BON MARCHÉ.

M. B. DUFRESNE.

Rue St. Charles Borromée.

Les amateurs du beau, les élégants et les fashionables s'empresseront d'aller visiter l'assortiment complet de M. B. DUFRESNE.

CONSISTANT EN
MARCHANDISES SÈCHES, ÉPICERIES, FERRONNERIES,
PROVISIONS, ET CHAUSSURES,
de bonne qualité et à

BAS PRIX.

M. B. DUFRESNE tient constamment un assortiment de toutes les fautes, tels que pantalons, habits, vestes, etc., dont il peut disposer à bon marché.

Il donne la plus grande attention aux commandes qui lui sont confiées.

Joliette, 11 Avril 1866.

U. DORVAL,
ARPENTEUR.

RUE DE LANAUDIÈRE

Joliette, 11 Avril, 1866



La Gazette de Joliette.

Journal Politique et Commercial.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

FONTAINE & GRANGER,

Rue de Lanaudière, — JOLIETTE.

Publié deux fois par semaine,

Lundi et Jeudi.

***PRIX DE L'ABONNEMENT.**

DEUX PIASTRES PAR AN,
Invariablement payable d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES.

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion 50 cts., 12 cts. pour chaque insertion subséquente.

Au delà de dix lignes 7 cts., par ligne pour la première insertion et 2 cts., par ligne pour chaque insertion subséquente.

On traitera de gré à gré pour les Annonces qui devront être publiées trois mois et au delà.

Les abonnements ne seront pas pour moins de six mois.

Il faudra donner au moins un mois d'avance pour discontinuer son abonnement.

Toutes lettres, communications etc., devront être adressées franches de port, à A. Fontaine.

ADRESSES D'AFFAIRES.

OLIVIER & BABY,
AVOCATS.

Coin des Rues St. Viateur et Ste. Marie

JOLIETTE.

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et L'Assomption.

Joliette, 11 Avril, 1866.

J. N. A. McCONVILLE,
AVOCAT,

Suivant les différentes Cours des Districts de Joliette, Richelieu et Arlabaska.

BUREAU à Joliette et à Drummondville.

Joliette, 11 Avril, 1866.

L. U. FONTAINE,
AVOCAT.

RUE NOTRE-DAME,
L'ASSOMPTION.

L. U. F. suivra la Cour Supérieure au District de Joliette.

L'Assomption, 11 Avril 1866.

J. U. RICHARD,
AVOCAT.

Encoignure de la rue St. Viateur & Place Bourget.

JOLIETTE.

M. Richard suivra les Cours de Circuit de Beaulieu, L'Assomption et Montcalm.

D. BEAUPRE,
AVOCAT.

RUE ST. VIATEUR

Proximité Porte Est de la

PLACE BOURGET.

Joliette, 5 Mai 1866.

T. T. RIVARD,
NOTAIRE.

RUE ST. CHARLES BORROMÉE

Entre les résidences de F. B. Dufresne et Joseph Turcotte, Marchande.

JOLIETTE.

Joliette, 11 Avril 1866.

BARTH. VEZINA

&

D. DESORMIER,
NOTAIRES.

RUE MANSEAU.

Joliette, 11 Avril, 1866.



DR. F. X. COTE.

RUE ST. PAUL
JOLIETTE.

Visible à toute heure.

Joliette, 11 Avril, 1866.

DOCTEUR RIVARD,

Rue De Lanaudière.

Voisin de l'Imprimerie.

Joliette, 11 Avril 1866.

A. FONTAINE,
AVOCAT.

RUE DE LANAUDIÈRE,

JOLIETTE.

Feuilleton.

LE SECRET DU CIMETIÈRE.

Suite.

II.

A l'extrémité de la habitation se trouvait une petite porte en treillage que je n'avais point encore remarquée et qui faisait communiquer le cimetière avec le jardin. Sur le seuil de cette porte se tenaient deux personnes: l'une était une jeune fille de treize à quatorze ans, dans une toilette simple mais élégante et de bon goût. Enfant par l'âge, elle avait déjà la taille élancée, le maintien digne et réservé, et la beauté d'une jeune fille. Mais je fus frappé de la pâleur empreinte sur son visage aux traits délicats et fins, et de l'expression de tristesse qui voilait l'éclat de ses grands yeux bleus. Près d'elle se trouvait un jeune homme, vêtu avec une simplicité voisine de la pauvreté et appartenant évidemment à une famille moins riche. Il pouvait avoir seize ou dix-sept ans. C'était un de ces pauvres enfants au corps maigre et frêle, à la poitrine déprimée, dont la croissance s'est faite avec une rapidité surprenante, mais qui, bientôt flétris et épuisés, s'étiolent et meurent à la fleur de l'âge. L'air mortel se lisait déjà sur les traits fatigués de son visage, dans son teint jaune et terreux, et dans ses yeux ex-cavés, dont le regard était empreint d'une mélancolie profonde, comme s'il pressentait le sort qui l'attendait.

En m'apercevant, les deux jeunes gens avaient tressailli et fait un pas en arrière, avec un effroi visible. Ils me regardaient plus loin sans doute, et surpris par ma brusque apparition, ils évitent tout contact et baissent les yeux d'un air embarrassé. Leur confusion et leur embarras ne pouvaient qu'ils m'observaient depuis quelques instants déjà, peut-être depuis mon entrée dans le cimetière.

Une idée subite me traversa l'esprit. Ce n'était qu'un vain soupçon d'abord, un soupçon contour; mais plus j'y réfléchissais et plus le souvenir devenait distinct, plus le soupçon s'évanouissait pour faire place à la certitude. Ce jeune homme devait être cette ombre confuse, cette forme longue et maigre qui, la nuit dernière, s'était enfuie à travers un buisson lorsque j'avais appelé. Lui aussi m'avait reconnu, je le vis à son regard. Il avait sans doute raconté l'aventure de la nuit à la jeune fille, et tous deux s'étaient arrêtés sur le seuil de la porte et m'avaient épié avec une curiosité étonnante. Ce qui me le faisait croire, c'est qu'il y avait dans leur contenance plus de trouble et d'embarras que n'en cause ordinairement l'arrivée subite d'un étranger, même à deux jeunes gens timides. Ils avaient conscience de leur indiscret et ne doutaient point que je ne l'eusse remarqué.

Je n'avais pu, il est vrai, distinguer les traits du jeune homme, la nuit dernière, et j'eusse été fort embarrassé pour dire à quels signes je le reconnais; cependant, j'étais certain de le reconnaître. C'était pour moi une plus qu'une certitude, c'était une conviction, une de ces convictions qui pénètrent si intimement l'esprit et qui s'emparent de lui avec tant de force, que, plutôt que d'y renoncer, on mettrait en doute les choses les mieux démontrées.

Je ne pouvais deviner, toutefois, ni ce qu'il était venu faire dans le cimetière, ni même de la nuit, ni pourquoi il s'était enfui lorsque j'avais appelé; et je ne comprenais pas mieux la cause de la tristesse profonde empreinte sur son visage et sur celui de la jeune fille. La curiosité, même lorsqu'elle est mêlée de crainte, ne donne point au visage une expression semblable.

C'était une nouvelle énigme qui s'ajoutait à celles de la nuit passée.

Ne pouvant, à mon grand regret, aborder les deux jeunes gens sans indiscret, je quittai le cimetière et me rendis au couvent, où, comme on disait dans la petite ville, au bailliage. C'était la seule chance que j'avais de trouver la clef de l'énigme; et j'étais décidé à ne rien négliger pour y réussir. Malgré ce que m'avait dit l'hôte, j'étais convaincu que les plaintes de j'avais entendues partaient de la prison du bailliage, et que le hasard m'avait mis

sur les traces d'un crime inconnu, auquel le gendarme et peut-être même un de ses chefs n'étaient pas étrangers. J'avais dressé mon plan tout en marchant, et la première personne que je demandai à voir fut le bailli.

Un bailli, à cette époque, était un homme bien autrement puissant que ne l'est aujourd'hui le président d'un tribunal ou le directeur d'un bureau de police. C'était, dans les limites de sa juridiction, un souverain absolu, un autocrate. L'administration et la justice étaient alors réunies, mais dans ses mains seulement, car, de ses subordonnés, les uns étaient employés aux finances et les autres à la police. Chacun d'eux ne pouvait donc contrôler qu'une partie de sa conduite, encore ce contrôle était-il tout à fait illusoire. Car un ministre ou ne vérifiait jamais que pour la forme l'exactitude des rapports du bailli; et quelle valeur le ministre pouvait-il attacher aux plaintes d'un inférieur quand il n'avait aucun moyen de s'assurer de leur importance et de leur sincérité? Qui eût osé d'ailleurs dénoncer les prévarications d'un homme qui, neuf fois sur dix, était chargé, en qualité de bailli, de statuer en dernier ressort sur les plaintes portées contre son administration des finances et réciproquement.

III.

Le bailli de Z... était un homme intelligent et sévère. Sa sévérité se lisait dans l'expression calme et fière de son visage; son amour de l'ordre, dans sa mise soignée jusqu'à la recherche et dans ses manières froides et compassées. Toutefois l'expression de quelques-uns de ses traits, qui semblait déceler la fatigue du plaisir plutôt que celle du travail, et l'aisance et la vivacité de ses mouvements qui, par instants, perçait malgré lui à travers ses manières compassées, dénotaient qu'il avait mené la vie d'un homme du monde dans sa jeunesse, et qu'il la menait peut-être encore maintenant à ses heures de loisir.

Il me reçut avec cette politesse bienveillante, et cependant un peu protectrice, que tout magistrat intelligent et bien élevé doit montrer à un jeune homme à qui se trouve actuellement son inférieur, mais qu'il suit susceptible, par son éducation, de devenir un jour son égal.

Ce ne fut pas toutefois sans un certain embarras que je lui expliquai le motif de mon voyage et le but de ma visite. En lui demandant la permission de visiter le bailliage et d'étudier la manière dont il l'avait organisé.

Il m'accorda immédiatement cette permission, et eut même la complaisance de m'accompagner dans les bureaux et de m'expliquer, registres en main, les attributions de chacun d'eux.

Partout régnait l'ordre le plus sévère et le plus minutieux. Il se serait préparé depuis six mois à subir l'inspection ministérielle la plus circonstanciée que les affaires n'auraient pu être expédiées avec plus de méthode et de régularité. Chaque dossier se trouvait à la place qu'il devait occuper, tous les registres et les journaux étaient à jour, et chaque employé avait sa tâche déterminée qu'il accomplissait à heure fixe.

Nous rencontrâmes dans un corridor un homme assis sur un banc, qui paraissait attendre.

— Quelle affaire vous amène? lui demanda le bailli.

— M. l'assesseur m'a envoyé une assignation pour aujourd'hui.

— Pour quelle heure?

— Pour neuf heures.

— Mais neuf heures sont sonnées!

— On m'a dit que M. l'assesseur était occupé.

Le bailli ouvrit la porte de la chambre d'audience.

— Monsieur l'assesseur, dit-il, vous avez assigné cette homme pour neuf heures?

L'assesseur rougit et balbutia une excuse.

— Je suis occupé, dit-il, d'un travail important, que je ne pouvais remettre.

— Cet homme a peut-être remis un travail plus important que le vôtre pour se trouver ici à l'heure indiquée, répliqua le bailli. Ce ne sont pas les clients qui doivent être à la disposition du juge, mais le juge à celle des clients.

L'assesseur fut obligé d'expédier immédiatement l'affaire de cet homme.

Dans une autre partie des bureaux, une contestation s'était élevée entre le

caissier et un payson. Le payson voulait faire un paiement que le caissier refusait de recevoir, parce qu'il n'était exigible qu'après les vacances.

— Mais je demeure à trois lieues d'ici, disait le payson, et il faudra que je revienne exprès à la ville.

— Je n'y puis rien. Le règlement est formel.

— Acceptez l'argent de cet homme, dit le bailli d'un ton sévère. Le règlement n'a pas été fait pour servir d'excuse à votre paresse.

Dans une pièce voisine, un payson priait un assesseur de dresser immédiatement procès-verbal d'une plainte qu'il voulait porter contre un de ses voisins. L'assesseur s'y refusait, parce que les tribunaux étaient en vacances.

Le bailli reconnut le payson:

— Vous êtes un méchant homme, qui fatiguez la justice de vos plaintes éternelles, lui dit-il. Obéissez aux lois que vous invoquez sans cesse, et revenez après les vacances.

Le payson partit sans mot dire.

Ce sont là de petits traits, insignifiants en eux-mêmes, mais qui, mieux que des paroles, peignent la sévérité inflexible, mais juste, du bailli. Personne n'eût osé résister à des ordres donnés d'un ton si bref et si impérieux, ni même en retarder l'exécution d'un seul instant.

Aussi l'étonnement que me causa une scène qui eût lieu quelques moments plus tard, en ma présence, fut-il extrême.

Le bailli m'avait conduit au greffe. Les expéditionnaires étaient assis autour d'une longue table à l'extrémité de laquelle se trouvait, exhaussé de quelques pieds au-dessus du sol, le bureau du greffier qui pouvait, de cette place élevée, surveiller le travail de ses subordonnés tout en accomplissant le sien. Pas une place n'était vide, et les plumes couraient sur le papier avec un ensemble et une rapidité admirables.

Parmi les expéditionnaires se trouvait le jeune homme qu'une demi-heure auparavant j'avais aperçu à l'extrémité de la nuit d'été, en compagnie d'une jeune fille. Je le reconnus à son visage à son visage pâle et amaigri, et à son air languissant. Lui me reconnut aussi, car son visage devint plus pâle encore, et sa main se mit à trembler avec une telle que la plume lui échappa des doigts. Son trouble me frappa; il n'échappa point non plus à la vigilance du greffier, du moins dans un de ses effets.

Ce greffier était un singulier petit homme, d'âge moyen, gros et court, avec des cheveux rouges, un visage plus rouge encore, et des yeux vifs et perçants, dont le regard inquiet et inquisiteur se promenait sans cesse sur ses subordonnés.

Il s'était levé de l'air le plus respectueux à l'arrivée du bailli, et avait été chercher avec une empressement extrême les registres et les dossiers que ce dernier voulait me faire voir. Mais il n'avait pas pour cela perdu de vue un seul instant des malheureux expéditionnaires placés sous ses ordres, et en s'apercevant que le jeune homme sur qui mon arrivée avait produit un effet si singulier avait laissé tomber sa plume et cessait d'écrire, il devint pourpre de colère et se mordit les lèvres avec impatience.

Incapable de se contenir plus longtemps en face d'une infraction à la règle aussi audacieuse, il s'approcha doucement du jeune homme, pendant que le bailli feuilletait un registre.

A continuer.

— Hier, un accident bien déplorable est arrivé au faubourg Saint-Jean. Une femme qui s'occupe de travaux de teinturerie, avait chez elle un enfant de trois ans, qui avait été confié à ses soins, par son père, M. Georges Pinsonneau, qui est veuf et qui est obligé de faire de longues absences, étant employé à bord du steamer *Lady Head*. Hier, le petit garçon trouva sur une table une soucoupe contenant un liquide qui attira son attention. Le petit impudent but une partie du contenu et ne tarda pas à être malade. Le liquide était une solution de cuprose, et le petit malheureux était empoisonné. Il succomba hier au soir, malgré les soins qui lui ont été donnés. La dose était trop forte.

— Dans la soirée de jeudi, un jeune matelot de l'*Aurora*, s'est noyé en tombant du quai de la Reine dans le fleuve. Il se rendait à bord de son vaisseau, et l'accident est attribué à l'obscurité qui lui a fait perdre son chemin. — *Idem.*

LA GAZETTE DE JOLIETTE.

JOLIETTE, 22 OCTOBRE 1866.

La Cour Criminelle s'est ouverte samedi sans la présence de L'Honorable Juge Loranger. Après avoir fait succintement l'histoire de l'institution du grand et du petit jury, le juge entra dans quelques détails sur la nature des devoirs du grand jury, qu'il leur définit d'une manière claire et lucide. Nous nous permettrons de faire quelques remarques à ce sujet. Si, comme l'a dit le président de la Cour, il est beau de voir sa cause remise entre les mains de son pays, et de ses Pairs qui le représentent, il faut avouer que de graves abus résultent de ce mode de procédure. Combien de haines sourdes et de basses jalousies sont exposées aux Jurés, qui malgré toute la prudence et toute la réflexion qu'ils apportent dans leurs délibérations, traitent injustement des innocents au banc des criminels. Car, comme l'a fort bien remarqué le juge, si le calendrier criminel est toujours aussi rempli, il faut avouer qu'un grand nombre de ces sou-

mis sont frivoles et vexatoires. Un abus malheureux qui s'est introduit dans ce district surtout, c'est celui de faire incarcérer comme félons, des personnes qui ont perdu leur raison. On ne compte jamais moins de sept ou huit cas d'emprisonnement de ce genre à chaque terme de la Cour. Espérons que les remarques judicieuses qui ont été faites à ce sujet auront un résultat salutaire parmi les populations de ce district; et que l'on ne sera pas aussi empressé de faire jeter sous les verrous sa femme, son mari, son frère, et qui n'ont commis d'autre crime que celui d'avoir perdu leur intelligence; et que ceux à qui incombe la charge de donner leurs soins à des gens privés de leurs facultés intellectuelles comprendront. Ils sont déjà assez malheureux sans que leurs protecteurs naturels s'efforcent d'aggraver leurs malheurs.

En terminant son adresse, le juge a exprimé sa satisfaction de voir qu'une grande partie des actes d'accusation (indictement) soumis aux grands jurés étaient rédigés en français.

Incendie de Québec.

(Du Courrier du Canada.)

Le soleil a éclairé ce matin, en se levant à l'horizon le plus pénible spectacle qu'il soit donné de voir: presque toute la partie du faubourg St. Roch située à l'ouest de la rue la Couronne, tout le faubourg St. Sauveur, une grande partie du faubourg Ste. Angèle sont en cendres; 15,000 âmes sont sans asile; sur une étendue d'environ un mille de large sur près de trois quarts de lieues de long, l'élément destructeur n'a laissé pour toutes traces de son passage que des milliers de cheminées et quelques pans de murailles.

En présence d'une pareille dévastation, la plume nous tombe des mains, et si nous n'avions pas le désir d'intéresser nos lecteurs aux quinze mille infortunés que la main couronnée vient de jeter sur le pavé, nous n'aurions pas le courage de décrire le drame épouvantable que nous avons été obligés de suivre nous-même à un autre titre que celui de simple témoin.

Hier matin, vers quatre heures et demie, le cri sinistre de "au feu" réveillait en sursaut les citoyens avoisinant les abords du marché Jacques-Cartier, et peu de temps après un jet de flamme perçait le toit d'une maison située sur la rue St. Joseph à quelques pas de la Halle Jacques-Cartier, et occupée par un épicier-amburgeiste de nom de Trudel. Il soufflait alors un très-fort vent de nord-est; cependant, il ne vint à personne l'idée que l'incendie pût prendre des proportions de nature à effrayer les quartiers avoisinants.

A sept heures, l'incendie avait fait des progrès alarmants en dépit des efforts surhumains des pompiers, et l'on commença à craindre pour la partie de St. Roch située sous le vent de l'incendie. Le vent augmentait toujours de violence; dans le court intervalle d'une heure c'est-à-dire de sept heures à huit, presque toute la portion de St. Roch située entre la rue du vieux Pont et la rue St. Ours (plus connue sous le nom de rue de l'Hôpital) fut transformée en un vaste brasier, et de ce moment il devint évident que la main de l'homme serait impuissante à arrêter le fléau de Dieu.

Les flammes ne tardèrent pas à sauter par-dessus la rue St. Joseph et à prendre la direction du Nord.

Vers dix heures, toute la partie de St. Roch située entre la rue du vieux Pont et la rue St. Ours d'un côté et la rue St. Gabriel et le voisinage de l'Hôpital de la Marine de l'autre, était transformée en un immense lac de feu, et les tisons enflammés, poussés par la tempête, commencent à aller porter la désolation dans le cœur de St. Sauveur.

Vers dix heures et demie l'incendie franchissait avec le bruit d'un ouragan les limites de la cité et s'abattait sur St. Sauveur avec une furie sans exemple dans l'histoire des incendies.

Nous n'en finirions pas si nous voulions dire pas à pas le détail dans

dévorante que capricieuse du fléau destructeur; tantôt l'incendie, après avoir fondu en un clin-d'œil un pâté d'une cinquantaine de maisons, ralentissait sa marche et revenait contre le vent dévorer quelques maisons qui lui avaient échappé; tantôt après avoir poussé une pointe terrible dans une direction inattendue, il s'arrêtait brusquement devant un petit groupe de maisons que les flammes se contentaient de lécher.

Disons, pour abrégé, que vers quatre heures tout St. Sauveur, avec sa belle église, son couvent, son école des frères, et une partie du faubourg St. Angèle, étaient à peu près réduits en cendres.

La plume est incapable de donner une idée des scènes de désolation dont tous les quartiers incendiés ont été à tour de rôle le théâtre: ici c'est un pauvre père de famille suppliant presque à genoux un conducteur de voiture, déjà engagé, de sauver les débris de ses meubles et ustensiles de ménage; là c'est un pauvre journalier qui, n'ayant pas le moyen de payer une voiture, transporte à dos à travers le feu quelque effas de lingeries que l'incendie vient atteindre jusque dans ses mains; plus loin, c'est une pauvre mère éperdue qui demande à grands cris ses enfants disparus; plus loin encore, ce sont de pauvres enfants à moitié nus, froids de peur, qui appellent à grands cris leur mère qui les a perdus de vue dans les précipitations du déménagement.

Pour bien rendre tout ce qu'il y avait de poignant dans toutes ces scènes il faudrait d'autre chose qu'une plume ou une langue; il faudrait le pinceau d'un grand maître.

De toutes les scènes lugubres dont nous avons été témoin, celles qui resteront le plus longtemps gravées dans notre mémoire sont celles qui ont eu pour théâtre la grande cour qui fait face à l'hôpital général. Cette cour était presque littéralement encombrée d'effets arrachés au feu, et de femmes et d'enfants. Vers une heure, toutes les bâtisses de l'hôpital général étaient cernées par les flammes. Qu'on s'imagine si on peut la terreur des bonnes religieuses, la frayeur des pauvres infirmes, le désespoir des pauvres incendiés qui avaient porté la comme dans un dernier refuge leurs linges et leurs enfants lorsque les flammes commencent à attaquer la couverture du grand hangar rempli de bois situé à l'extrémité Est du Monastère; qu'on s'imagine si on peut le frisson de terreur qui passa sur toutes ces âmes lorsqu'on se répéta de bouche en bouche qu'il était probable que le monastère allait payer son tribut à l'élément destructeur, et qu'il était possible que les centaines de personnes réunies là fussent condamnées à périr sous ces décombres, faute d'issues.

La colère de Dieu se laissa sans doute flechir par les prières des bonnes religieuses, car le monastère et ses dépendances furent arrachés aux flammes; nous disons arrachés, car le feu se communiqua successivement au grand hangar dont nous parlions tout à l'heure, à la maison occupée par le contre-maître de l'hôpital, à un autre grand hangar séparé d'une trentaine de pieds de l'hôpital, aux dalles même du monastère, enfin à une grange située en arrière même du monastère, et ce ne fut qu'à grande peine que la brigade d'artilleurs royaux, dépêchée sur les lieux au moment du plus grand danger, put maîtriser le feu.

Pendant cette journée d'anxiétés, le dévouement du clergé et de quelques citoyens qui étaient volés au secours du monastère n'a pas fait défaut aux bonnes religieuses; et elles ont voulu prouver leur reconnaissance par d'autres choses que des paroles; elles ont cru que le plus bel acte de remerciement à Dieu et de reconnaissance à leurs protecteurs, qu'elles pouvaient faire était de se transformer en sœurs de charité et de donner leurs soins aux blessés, aux malades, et de distribuer de la nourriture aux pauvres petits enfants mourant de faim et à leurs parents exténués.

Nous voyons dans la conservation presque miraculeuse de l'hôpital général, un acte de la miséricorde de Dieu; Dieu est bon même dans sa colère; il n'a pas voulu priver ceux que sa main a si cruellement châtiés de la maison la plus en état sous tous les rapports de leur rendre service.

Il nous semble qu'il y a aussi quelque chose de providentiel dans la conservation de l'Eglise de la congrégation de St. Roch, restée au milieu d'un quartier incendié, restée là comme pour dire à ceux qui seraient tentés de se désespérer: Dieu vous protège encore; Dieu qui a sauvé son temple de la destruction, peut encore, s'il le veut, et si vous le servez bien, vous aider à vous relever de vos ruines.

Vers six heures, l'incendie était virtuellement terminée, et vers cette heure aussi les pauvres incendiés purent aller contempler les cendres encore brûlantes de leurs maisons. Il y avait dans ces promenades taciturnes éclairées par les dernières lueurs du brasier, quelque chose de lugubrement triste. A cette heure encore quinze cents familles étaient sans toit, et les autorités muni-

cipales se mirent immédiatement à l'œuvre afin de donner un abri à ces pauvres infortunés; la salle Jacques-Cartier, les vastes appartements de l'hôpital de la Marine, la salle d'exercices du faubourg St. Louis, etc, furent mis à leur disposition. Un grand nombre de familles furent recueillies par les parents des amis et de charitables particuliers disposant de vastes logements. Des mesures furent également prises, comme on le verra plus bas, pour procurer du pain à ceux qui en manquaient.

Avant de dresser le terrible bilan des pertes et des accidents, nous devons dire un mot de ceux qui ont montré le plus de dévouement dans l'œuvre du sauvetage. Nous disons tout à l'heure que le monastère de l'hôpital-général devait aux efforts d'une brigade d'artilleurs d'avoir été sauvé de l'incendie; ce n'est pas là le seul service que les troupes aient rendu; guidés par des officiers de cœur et de courage, les détachements d'artilleurs, de carabiniers royaux, de marins de l'Aurora, d'ingénieurs royaux ont fait des prodiges; c'est à eux que nombre de femmes et d'enfants ont dû être sauvés des flammes; ce sont eux qui ont arrêté sur différents points les progrès de l'incendie, en faisant sauter, successivement, au risque de leurs vies, une quinzaine de maisons. Au nom de tous nos compatriotes nous les remercions cordialement.

La brigade du feu a rivalisé d'ardeur avec les militaires et mérite les plus grands éloges. Le clergé de la ville, par sa pieuse et son courage ordinaire, de prier pour les services, en encourageant de la voix et de la main le sauvetage, et en prévenant les accidents.

Il nous fait peine d'avoir à placer à côté de ces actes de dévouement des actes qui décèlent des cœurs bien difficiles à émouvoir. Nous avons vu, par exemple d'élegants messieurs refuser durement de pauvres femmes qui leur demandaient un petit coup de main pour charger un fardeau; nous avons vu encore de grandes dames se promener en carrosse, presque au milieu des flammes, et refuser de prendre dans leur voiture un jeune enfant qui se mourait; nous avons vu encore d'autres actes d'un caractère encore plus méprisable, mais il vaut mieux se taire.

Le chapitre des accidents est nécessairement incomplet. On dit qu'une dizaine de personnes ont péri dans les flammes; ce qu'il y a de certain c'est qu'on a trouvé dans deux endroits trois cadavres presque calcinés. Un nombre considérable d'enfants ont été plus ou moins grièvement blessés; un artiller a été horriblement brûlé par la poudre, et l'explosion d'un baril jeté dans une maison pour la faire sauter; un des officiers qui a travaillé avec le plus grand dévouement à arrêter les progrès de l'incendie, le lieutenant Baynes, de l'artillerie royale, a été blessé, mortellement dit-on, par une autre explosion. Ce dernier a été transporté à l'hôpital-général; il est sous les soins des bonnes religieuses. On désespère de le sauver.

On mentionne encore une foule d'autres accidents plus ou moins graves; mais il est difficile de préciser aujourd'hui où tout est encore confusion.

Hélas, le chapitre complet des accidents, quelque court qu'il soit, sera toujours trop long; mais nous devons encore bénir la Providence de ce que cet épouvantable incendie ait eu lieu en plein jour. Quelle terrible liste d'accidents nous aurions à enregistrer si le fléau destructeur eût éclaté au commencement de la nuit!

Il est difficile de donner, aujourd'hui même, un bilan précis des pertes; mais nous croyons pouvoir dire, sans crainte de nous tromper, qu'il dépasse l'effrayant bilan des deux incendies de 1845 réunis. On calcule que plus de 2,500 maisons ont été détruites. La valeur de ces propriétés peut-être évaluée à \$2 500 000; et on ne taxera pas ces chiffres d'exagération quand on saura que le théâtre de l'incendie n'embrasse pas moins de quarante rues.

Jamais, croyons-nous, pareille désastre n'a pesé sur une ville de l'Amérique; et ce qui ajoute à ce qu'il a d'épouvantable en lui-même, c'est qu'il arrive à la veille de l'hiver, c'est-à-dire à une saison trop avancée pour que les incendies puissent se rétablir commodément, c'est qu'il arrive à la veille d'un hiver de disette et de misère.

Ne nous désespérons pas, cependant; St. Roch et St. Sauveur ne sont pas encore perdus sans ressources. La Providence qui a aidé aux victimes des deux incendies de 1845 à se relever de leurs pertes, n'abandonnera pas les victimes de trois fois terrible incendie du 14 octobre 1866. Mais la Providence veut des laborieux dans ses œuvres de miséricorde et toutes les personnes à l'aise, dans une pareille circonstance, doivent tenir à honneur de lui servir d'instruments.

Ce qu'il faut aujourd'hui aux pauvres incendiés c'est du pain pour demain, du pain pour après demain, du pain pour l'hiver.

Que tous ceux que Dieu a épargné le remercient en partageant leur pain avec ceux sur qui sa main s'est appesantie!

POESIE.

A L'UIRONDELLE.

Tu viens, messagère fidèle,
Parler d'amour,
Que Dieu te bénisse, hirondelle!
J'aime ton jour.

Ton doux chant soudain me transporte
Aux jours passés;
Ton aile qui bat sur ma porte
Me dit: ouvrez!

Où, j'ouvre! — Sois la bienvenue
Dans mon logis!
Mon existence est vaine et nue
Comme jadis.

Viens! que je verse dans ton âme
Tous mes tourments;
Viens! que je ravive la flamme
Du bon vieux temps!

Du temps où, plein de confiance,
J'avais au cœur
Le rêve de l'adolescence.
Plaisir trompeur!

O chaîne de la destinée,
Sous tes anneaux,
Ma vie entière est égarée
De longs fardeaux!

Je n'ai que toi, MUSE, en ce monde!
Les coups du sort
Ont fait notre amitié profonde
Jusqu'à la mort.

Accueille ta sœur l'hirondelle
Dans mon logis!
N'aimas-tu pas sa voix fidèle
Comme jadis!

OLIVIER.

20 Octobre 1866.

CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA PRETRISE DU REVD. M. JOSEPH CREVIER.

Le gai et prospère village, ainsi que le Collège de Ste. Marie de Monnoir, se livraient, mercredi dernier, à tous les transports de la joie la plus vive et d'un bonheur réel. On y célébrait la cinquantième anniversaire de la prêtrise du Révd. M. Joseph Crevier, ex-cure de St. Pie et actuellement retiré à Ste. Marie de Monnoir, chez son frère, M. le Grand-vicaire Edouard Crevier. Il était beau de contempler ce vieillard vénérable, portant avec dignité la couronne de ses cheveux blancs et le fardeau de quatre-vingt-deux années de labeurs sur un front toujours majestueux et serein; il était beau de le voir, ce noble et saint patriarche, promenant près d'un siècle au milieu des figures épanouies qui se pressaient autour de lui.

Le collège avait voulu fêter tout particulièrement le bienfaiteur auquel il doit une partie de son existence et dont la reconnaissance lui avait dû une fois force et une énergie toutes naturelles pour lui faire célébrer ce remarquable anniversaire avec une pompe merveilleuse. Rien ne manquait à la démonstration. La joie pétillait dans le regard animé des nombreux élèves de l'institution, et l'entraînait avec lequel l'on a dirigé l'été n'était égale que par l'harmonie et le bon ordre qui n'ont pas, un seul instant, cessé de régner. Les citoyens du village ne s'étaient pas montrés ni moins empressés, ni moins actifs, et c'est à la combinaison d'efforts aussi loyaux des deux côtés que sont dus tout le succès et l'éclat de cette journée.

Un nombre considérable de prêtres-étants venus relever la fête et présenter leurs hommages au digne héros de la journée. La fête était présidée par Sa Grandeur Mgr Charles Larocque, Evêque, de St. Hyacinthe. — *Minerve.*

LANGLETERRE ET LES ETATS-UNIS.

Lundi au soir, un splendide banquet a été donné à Liverpool en l'honneur des entrepreneurs du câble transatlantique. Lord Stanly, assistant à cette fête, a porté un toast à l'Angleterre et à l'Amérique, et l'a développé en un discours où il a apprécié les relations politiques des deux peuples dans les termes suivants:

"Ce qui nous importe le plus à nous, en Angleterre, et dans le cas actuel, c'est l'aspect diplomatique de la question. Nous allons créer entre le peuple anglais et celui des Etats-Unis des relations plus intimes qu'il n'y en avait jamais auparavant. C'est là, selon moi, un gain immense. Je crois que l'Angleterre et l'Amérique sont toutes les deux en position de se donner mutuellement les moyens d'apprécier et de juger la façon dont elles procèdent, l'une et l'autre, dans ce qu'elles font. Elles n'ont aucun intérêt opposé. Unies, elles sont redoutables au monde, tandis qu'une querelle entre elles serait un mal terrible, non seulement pour elles-mêmes, mais encore pour les plus chers intérêts du genre humain. (Applaudissements.)"

"Plus les deux peuples se connaîtront et mieux cela vaudra. Toutefois, il est de mon devoir d'ajouter ici qu'il existe de mon devoir d'ajouter ici qu'il existe un certain esprit de critique peu loyale, dans ce qu'elles font. Elles n'ont aucun intérêt opposé. Unies, elles sont redoutables au monde, tandis qu'une querelle entre elles serait un mal terrible, non seulement pour elles-mêmes, mais encore pour les plus chers intérêts du genre humain. (Applaudissements.)"

tient au vif désir existant de part et d'autre que les institutions représentatives en vigueur dans l'un et l'autre pays soient maintenues et respectées.

"Je n'ai pas la prétention de dire que cet esprit critique doive disparaître complètement: à mes yeux, l'Angleterre et l'Amérique sont comme deux individus unis par des liens de famille; tous deux intéressés à l'honneur de la famille commune. Chacun d'eux serait désolé qu'il arrivât du mal à l'autre; mais ces deux individus n'ont pas toujours la même manière de voir sur toutes, et comme ni l'un ni l'autre n'aime les réticences, sans cesser d'être amis, tous deux profitent précieusement de ce degré de parenté pour se dire quelque vérité. (On rit.)"

"Sans doute ils le font avec franchise et même brusquerie; cela n'est pas toujours judicieux et agréable. (Rires et applaudissements.)"

"L'induction que je tire de tout ceci, c'est que, appelés à devenir de plus en plus proches voisins, nous apprendrons à nous connaître les uns et les autres à être plus sobres de critiques et aussi plus patients."

"Rappelons-nous bien que si c'est un avantage de parler la même langue; d'un autre côté, cela n'est pas sans inconvénient et sans une certaine dose de responsabilité."

"Dans la vie privée, quel est l'homme qui parle de ses amis même intimes, et spécialement de la même manière qu'il le ferait s'il se trouvait face à face avec eux. (On rit.)"

"Les nations conversent à l'aide des journaux; maison de plus pour n'être que d'un langage décent et courtis dans ses organes périodiques. J'espère que nous saurons user de nos nouveaux privilèges ainsi qu'il convient; j'ai la profonde conviction que de l'union des deux nations plus que de toute autre chose ici-bas, dépend l'avenir de la civilisation."

"J'ai la ferme conviction également que quiconque, sciemment ou non, travaille à les desunir comme de gaieté de cœur, commet le pire acte qu'il soit donné à un homme de commettre. Dans ces sentiments, je porte un toast à l'Angleterre et à l'Amérique unies. (Applaudissements.)"

L'honorable M. Dudley, consul américain, a répondu en rappelant, avec un certain développement, les immenses progrès faits par la science télégraphique, l'étendue des communications actuellement existantes et embrassant les 3/4s du globe.

Lorsque cette grande œuvre sera complétée, a-t-il ajouté, qui osera dire que les temps de paix prédits il y a 3100 ans ne sont pas arrivés, alors que loup et l'agneau demeureront ensemble et que la terre n'aura plus la guerre! (Acclamations.) Ce qui se souhaite surtout, c'est que cette œuvre incomparable puisse encore plus étroitement unifier les grands peuples. — (Correspondant de l'Evêque.)

COUR CRIMINELLE.

Samedi, 20 Octobre.

Présidence de l'Hon. Juge Loranger.

M. Baly représente la Couronne.

La Cour Criminelle a été ouverte samedi, sous la présidence de Son Honneur le Juge P. J. J. Loranger. Voici les noms des grands jurés qui ont été assermentés:

M. Agapit Chaput, de l'Assomption, Président du jury. MM. J. B. Guibault, Jos. Jetté, M. Corbeil, U. Dupont, H. Corbeil, E. Beaudou, V. Meunier, M. Jetté, J. B. Arcambault, Ed. Jeannot, Frs. Jumeau, Ed. Mathieu, A. Vilhelmi, A. Mariel, Jos. Courtois, N. Debusat dit St. Germain, Frs. R. Allard, P. Paquet, D. Bricant, Ed. Prudhomme, N. Leblanc, J. Cloutier.

Puis le Juge, dans une adresse savante et raisonnable exposé aux jurés la nature de leurs devoirs.

Les grands jurés s'étant retirés dans leur chambre de délibération:

Louis Dalcourt, accusé d'avoir volé quatre chevaux, la propriété de Elie Bonin, en octobre 1865, subit son procès et est acquitté. — M. Champagne plaideait pour le prisonnier.

A 4 heures les grands jurés rapportent comme fondées les actes d'accusation suivantes contre Judith Dufresne, larcin; Louis Rivet, pour avoir démolé une maison; do pour avoir démolé une grange; Judith Dufresne, recel d'objets volés; Daniel Morin, recel; Michel Emond & al. larcin; Michel Emond & al. larcin; Chs. Frissiau dit Lormée, assaut grave; Judith Dufresne, larcin; Frs. Gagné, assaut sur un huissier dans l'exécution de ses devoirs; F. X. Goddard, faux prétexte; Odilon Beaudry, larcin; Joseph Lalicette dit Lebeau, assaut grave, ignoramus; Gaspard Prudhomme, assaut grave, ignoramus; Narcisse Picard, assaut grave, ignoramus. Comme non fondée, Elie Nasse, larcin.

Les grands jurés s'étant retirés de nouveau, Gilbert Forest est cité à la barre et subit son procès pour vol de 2 serviettes, lors de l'incendie des propriétés de J. W. Renaud en 1865, et est acquitté. — M. Godin plaide pour la défense.

A 6 heures les grands jurés rapportent comme fondées les accusations suivantes contre Médard Marion, larcin; Prosper Thomin, détournement; Arthur Gibaud, burglary; Elise Lamoureux, recel; Edmond Gauthier, larcin; Luc Beauregard, assassinat; L. Ducharme, tumulte; J. Ducharme, tumulte; Paul Chatigny, assassinat grave; do, pour avoir déchargé une arme à feu; David Beaudry, assassinat grave, ignominiosus.

PHENOMENE.—On a vu, le samedi dernier, à Indianapolis, un animal extraordinaire, né dans le nord de l'Etat. C'est un monstre mi-partie bœuf et mi-partie cheval. La partie antérieure du corps, la tête, le col et les jambes de devant appartiennent à la race bovine, avec une crinière rude et cotonneuse, qui régnait depuis le front jusqu'au genou; tandis que le tronc et le train de derrière sont conformés d'un poil soyeux et présentent les formes élégantes d'un jeune étalon.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur, Tout en disant que vous ne voulez pas parler des femmes, parce que vous craignez d'être appelé Crétin, j'ai remarqué, plusieurs fois, que vous en parlez beaucoup trop, et que vous m'érigez ce nom, qui vous fait tant d'honneur, et dont vous-même, avez suggéré l'idée. Quel malheur, que les Waterfalls vous déplaisent! Mais en même temps, quel bonheur! pour vous à qu'ils soient portés, puisque cela vous a donné quelque chose pour remplir votre chronique. Monsieur le Rédacteur, vous parlez d'un manière si peu gentille des femmes, et de leurs toilettes, que je me permettrais de vous donner un petit conseil: c'est de laisser à une plume plus habile que la vôtre, le soin de s'occuper d'un sujet, qui demande autant de tact, que d'habileté.

—Lundi, le 15 courant, un nommé Godmag, de Ste. Sophie, comté de Terrebonne, a frappé à mort un nommé Kirk son voisin. Les moutons du premier étaient passés sur le terrain de l'autre, qui voulait les faire prisonniers. Kirk, ne voulant pas cela et pour se débarrasser du malfaiteur, il lui a assésé un certain nombre de coups de poing qui lui firent perdre connaissance. L'assillant n'est âgé que de 14 ans, tandis que Kirk compte au-delà de 90 ans. Le Dr. Brisson de St. Lin. a été appelé au près du blessé, qu'il a déclaré dans une position très précaire.—Ménervé.

ORDINATIONS AU COLLEGE DE STE. ANNE.

Dimanche dernier, Mgr. l'Administrateur a fait au collège de Ste Anne l'apostrophe suivante: M. M. Bernard Waters, Bernard Claude Guy, Théophile Gagnon, Herménégilde Dube, Samuel Montminy et Joseph Edouard Leclerc, de ce diocèse, ont reçu le tonsure; M. M. Joseph Soudard et Joseph Lepege, aussi de ce diocèse, ont été promus aux ordres mineurs.

BULLETIN COMMERCIAL.

Table with 2 columns: Item and Price. Title: Prix du Marché de Joliette. Samed, 20 Oct. 1866. Items include: Pois, par minot; Avoine, par minot; Blé, par minot; Patates, par minot; Farine de Seigle; Fleur de Blé par Quintal; Sarrasin, par minot; Pailles par quintal; Beurre frais par livre; Lard salé, par livre; Beurre tress, par livre; Sucre d'érable, par livre; Monton par quartier; Veau, par quartier; Saumon, par livre; Foin au cent; Foin par botte; Paille par botte.

Nouvelles et Faits Divers.

Reliques des grands hommes. Prix de leur vente.—Selon les anciens, la lampe d'Epistète aurait été payée 3,000 drachmes (environ 2,700 fr.) et le bûton de Pythagore Protée, philosophe cynique, un talent (4,800 fr.). Chez les modernes le fauteuil, en ivoire que Gustave Wassa reçut de la ville de Lubek, a été dit-on, adjugé en 1825, au prix de 58,000 florins (environ 120,000 fr.), au chambellan suédois, M. Schmekel.

Commerce.

MARCHE EN GROS (De la Minerve.) Montréal, 20 sept. 1866. Farine par qrt. de 196 lbs.—super extra \$8.25; 488.50; extra \$8.00 à 0.00; de goût, \$7.50; à \$7.75; supérieure, blé du Canada, \$7.75 à \$7.80; supérieure, blé de l'Ouest, \$7.75 à \$7.85; farine des Etats de l'Ouest, nominal; supérieure No. 2, \$7.25 à \$7.50; fine, nominale; moyenne, \$6.00 à \$5.50; Recoupes, \$4.30 à 4.50; farine en sac, \$4.20 à \$4.30 par 112 lbs.

A VENDRE.

Une bonne maison, située dans une des plus belles places de la ville de Joliette, au coin des Rues Manseau & St. Pierre, conditions libérales. S'adresser à Jos. GAREAU, Propriétaire. Joliette, 22 Octobre 1866. Instituteur Demandé: Un instituteur, pouvant enseigner l'Anglais et le Français, trouverait de l'emploi à St. Alphonse. S'adresser par lettre ou sur les lieux à THÉOP. PROVOST, Prés: des Commissions 225



AVIS. DES SOUMISSIONS seront reçues par le sousigné jusqu'au 15e jour de NOVEMBRE PROCHAIN pour la fourniture de QUATRE (4) CORDES de bois d'érable, de trois pieds de longueur, et exempt de bûches pour être livré au Palais de Justice du district de Joliette, le ou avant le premier JUILLET prochain.

B. H. LEPROHON, Sheriff du district de Joliette.

Bureau du Sheriff, Joliette, 1er Oct., 1866.



NOTICE. TENDERS will be received by the undersigned until the 15th day of NOVEMBER next, inclusive for the supply of 80 CORDS of hard maple, three feet long, sound and free from knots, pieces (inch long), to be delivered at the Court House of the District of Joliette on or before the first day of July next.

B. H. LEPROHON, Sheriff of the district of Joliette.

Sheriff's Office, Joliette, 1st Oct., 1866.

MAISON A LOUER. LE SOUSSIGNÉ offre à louer une partie de sa maison située sur la rue Manseau. La maison est confortable et bien garnie. Pour les conditions du prix, S'adresser à JEAN-BAPTISTE LAURION, Ferblantier Joliette, 16 Octobre 1866.

NARCISSE MARTEL, HUISSIER De la Cour Supérieure, Joliette 11 Avril 1866.

HOTEL DU CANADA TENU PAR JOSEPH BOURDON, RUE NOTRE-DAME, En face du Marché, JOLIETTE.

Cet établissement déjà si avantageusement connu du public, vient d'être agrandi considérablement, et peut fournir un logement convenable à un très-grand nombre de voyageurs. Trois salons séparés sont à l'usage des visit us. Table toujours bien servie. Boisson de première qualité. Huitres en Boite et en soupe servies à toute heure.

EUSEBE VILLENEUVE, HOTELIER.

Informe le public qu'il a fait des changements dans son établissement situé Coin des Rues Manseau et Place Bourget. M. Villeneuve occupe actuellement 3 appartements de la maison de M. Lafontaine; ce qui lui permettra de recevoir un très grand nombre de personnes d'une manière convenable.



L. A. BERGME, Artiste Photographé, EN FACE DU MARCHE, PLACE BOURGET, JOLIETTE. Joliette, 20 Avril 1866.

B. PERRAULT, HUISSIER & ENCANTEUR, RUE NOTRE-DAME, JOLIETTE. M. Perrault est encauteur licencié pour le District de Joliette et pour tout le Bas-Canada, Joliette, 12 juillet 1866.

J. J. PROVOST, & A. B. DESY, HUISSIERS & ENCANTEURS, PLACE BOURGET, JOLIETTE. MM. Provost et Desy sont encauteurs licenciés pour le District de Joliette, et pour tout le Bas-Canada. Joliette, 11 Avril, 1866.

ENSEIGNE DU COCHONNARD. CHARLES LEBLANC.

M. CHARLES LEBLANC, tient constamment un Assortiment Général de Ferronnerie et Quincaillerie, Etc. Etc. Etc. Halle, Prunelle, Vernis, de toutes sortes, ET UN ASSORTIMENT COMPLET pour les voitures. M. LEBLANC, attire plus spécialement l'attention du public sur son assortiment varié de BOUILLONS, CHAUDERONS, PENTURES ET CLOUS, qu'il vend à DES PRIX TRÈS RÉDUITS. Coin des Rues St. Paul et de Lanauitière, JOLIETTE. Joliette, 30 Juillet 1866.

AVIS. Le Colonel Glensky offre en vente trois emplacements situés sur la rue Manseau, à Joliette. Des titres incontestables seront fournis. S'adresser à ELZ. CORNELIUS, Joliette, 18 Mai, 1866.

AVIS. Je préviens les Marchands et autres qui avancent à aucun de ma famille, sans avoir un ordre de ma main, qu'ils perdront leurs avances. NARCISSE ARBOUR, fils d'Alexandre, Joliette, 30 Août 1866.

INVASION DU COMMERCE !!!

DANS LA VILLE DE JOLIETTE. Coin des Rues Manseau et St. Charles Borromée.

M. J. W. RENAUD, tout en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement libéral et soutenu qu'il en a toujours reçu, a l'honneur de les informer qu'il a fait rebâtir à neuf son emplacement au lieu ci-dessus indiqué où il vient d'ouvrir son

MACASIN EN GROS ET EN DETAIL

où l'on trouvera constamment

UN ASSORTIMENT MAGNIFIQUE DE Marchandises Seches

DE TOUTE QUALITÉ ET POUR TOUS LES GOUTS.

- Drap superfine, "fin, de Castor, de Pilot, "Moscou, Witney, Oesimirs, Tweeds, Saleskins, Satins, Gros-de-Naples, Mérimas français, Cobourg, Alpacc, Wincey, Etouffes à Robes, Flanelles, de fantaisie, Carisot, Couvertes de laine, Tapis de laine, à l'huile, Chapes, Crinolines, de fantaisie.

INDIENNES EN PIECES, EN LIVRES, COTON JAUNE, BARRÉ, SHIRTING, TOILES POELES DE TOUTES DESCRIPTIONS ETC., ETC

ASSORTIMENT COMPLET DE Ferronneries, Quincailleries, Etc., Etc., Etc., FAIENCES, ETC., ETC.

EPICERIES. Sucre.—Thé Gunpowder.—Imperial.—Vieux Hysnn.—Café.—Tabac.—Melasse.—Sirop, ETC., ETC.

FROMAGE, POISSON.

LES MM. DU CLERGÉ—Trouveront toujours dans ce Magasin un assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russel Cord,

CONDITIONS LES PLUS LIBERALES.

M. J. W. RENAUD s'est assuré les services d'hommes pour son Magasin dont la courtoisie, l'activité et la ponctualité assurent, avec ce qu'il a à leur offrir en vente à ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage tout ce que l'on peut désirer sous tout rapport, dans une maison de commerce. M. RENAUD sollicite une visite au moins.—N'oubliez pas que c'est en magasin au coin des Rues Manseau et St. Charles Borromée. Joliette, 6 Octobre 1866.



COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE
ENTRE
MONTREAL ET QUEBEC,
ET LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE

Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres Ports intermédiaires.

A partir de Mardi, le 1er Mai, et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit savoir :

Le Vapeur **QUEBEC**, Capt. J. B. Labelle, partira du quai Richelieu vis-à-vis la Place Jacques-Cartier pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis soirs, à 6 heures précises, arrêtant en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vu qu'un Tender devra les transporter aux Steamers Océaniques, et cela sans charge extra.

Le Vapeur **Montreal**, Capt. R. Nelson, partira tous les Mardis, Jendis et Samedis soir à 7 heures précises, pour Québec, arrêtant, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan.

Le Vapeur **COLUMBIA**, Capt. Jos. Duval, partira du quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les Mardis et Vendredis, à deux (2) heures P. M., arrêtant en allant et revenant à Sorel, Maskinongé, Rivière du Loup, Yamachiche, Port St. François; et partira de Trois-Rivières pour Montréal tous les Dimanches et Mercredis, à deux heures, P. M., arrêtant à Lanoraie. A son voyage de Vendredi de Montréal il se rendra à Champlain.

Le Vapeur **MOUCHE A FEU**, Capt. Evariste Laforce, voyagera sur les Rivières St. François et Yamaska, en connexion avec le Vapeur **COLUMBIA**, à Sorel.

Le Vapeur **VICTORIA**, Capt. Charles Davelluy, partira du quai Jacques-Cartier pour Sorel, tous les Mardis et Vendredis, à trois heures, P. M., arrêtant en allant et revenant à Vercheres, La Vallée, St. Sulpice, Lanoraie et Berthier; et partira de Sorel tous les Lundis et Jendis, à quatre heures A. M.

Le Vapeur **CHAMBLAY**, Capt. F. Lamoureux, partira du quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les Mardis et Vendredis, à trois heures, P. M., arrêtant, en allant et revenant, à Vercheres, Contrecoeur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Beaulieu, St. Hilaire et St. Mathias, et partira de Chambly tous les Samedis à deux heures, P. M., et les Mercredis à midi pour Montréal.

Le Vapeur **TERREBONNE** Capt. L. H. Roy, partira du quai Jacques-Cartier pour l'Assomption tous les Lundis, Mardis, Vendredis et Samedis, à 3 heures, P. M., arrêtant en allant et revenant à Boucherville, Yarenes, St. Paul l'Ermitte; et partira de l'Assomption tous les Lundis, à 7 heures A. M., Mardis à 5 heures A. M., Jendis à 4 heures A. M., et Samedis à 6 heures A. M.

Le Vapeur **L'ETOILE**, Capt. P. E. Malhiot, partira du quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les Lundis, Mardis, Vendredis à 3 heures P. M., et Samedis, à 4 heures P. M., arrêtant en allant et revenant, à Bout-de-l'Île, Lachenaie, et partira de Terrebonne tous les Lundis à 7 heures A. M., Mardis, à 5 heures A. M., Jendis à 6 heures A. M., et Samedis à 6 heures A. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un Connaissance, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No. 203, Rue des Commissaires.

J. B. LAMERE,
Agent-général.

Bureau de la Cie. du Richelieu,
Montréal, 30 Avril 1866.

Compagnie du Richelieu.

Ligne Régulière de Vapeurs de la Malle Royale.
ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

Le Vapeur **QUEBEC**, Capt. J. B. LABELLE, partira du Quai Richelieu pour Québec, CE SOIR, à SEPT heures, arrêtant aux ports intermédiaires.

PRIX DU PASSAGE:

Première Classe..... 2.50
(Repas et Lits de Cabine en bas inclus.)

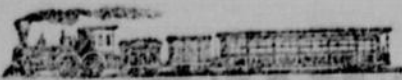
Seconde Classe..... 1.00

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un Connaissance, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations s'adresser au Bureau, 203, Rue des Commissaires.

J. B. LAMERE,
Agent-Général.

Bureau de la Compagnie
du Richelieu,
Montréal, 30 Avril 1866.



CHEMIN A LISSES.

Depuis le 23 AVRIL courant jusqu'à la fin de l'automne prochain, les chars de "La Compagnie du chemin de fer de l'Industrie à Lanoraie," quitteront Joliette, tous les

Lundis et Jendis,

SIX heures A. M., pour conduire les passagers et transporter le fret à Lanoraie où l'un des bateaux de la Compagnie Richelieu attendra le convoi.

Les **MARDIS** et **VENDREDIS**, les chars quitteront Lanoraie aussitôt après l'arrivée du Bateau à Vapeur.

Les chars arrêteront en allant et revenant à St. Thomas.

RELIURE.



DELISLE & LEPROHON,

Ont l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'ils ont ouvert une boutique de Reliure, à

JOLIETTE.

RUE ST. CHARLES BORROMEE.

Vis-à-vis le magasin
de Joseph Turcotte, marchand.

Ces messieurs exécuteront avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien leur confier.

DANS TOUS LES GOUTS.

ET A DES

PRIX RÉDUITS.

N. B.—M. Delisle a travaillé dans un des plus grands établissements de ce genre, à New-York pendant treize ans, où il a acquis une expérience consommée.

Joliette, 30 Mai 1866.

J. B. ROLLAND & FILS,
LIBRAIRIES-ÉDITEURS.

ET IMPORTATEURS DE PRODUITS

FRANÇAIS, BELGES,

Allemands et Américains,

RUE ST. VINCENT 12 & 14,
MONTREAL.

ASSORTIMENT COMPLET

DE

Livres de Prières et de Littérature; Livres et fournitures d'Écoles; Livres de Comptes et fournitures de Bureaux; Papiers et Enveloppes de Fantaisie; Cadres, Images, Médailles; Crucifix, Chapelets, Médailles et Bénitiers; Peinture, Boîtes de Mathématiques; Modèles de Dessin et de Broderie; Bijouteries, Montres, Horloges, Miroirs; Parfumeries, Brosses et Peignes; Vases, Fleurs, Statuettes en Porcelaine; Tapisserie Anglaise et Américaine; Cartes à jouer, (Agence des Fabriques); Vins et Eau-de-Vie de qualité supérieure.

Spécialité des articles employés dans les Maisons Religieuses, Lycées, Collèges, Pensions, Écoles.

J. B. ROLLAND & FILS.

A VENDRE,

500,000 PIEDS

DE

BOIS DE SCIAGE,

Consistant en **MADRIERS** de trois pouces de 1ère, et de 2nde, qualité.

MADRIERS DE DEUX POUCES

1ère et 2nde, qualité.

MADRIERS DE 1½ POUCE,

1ère, et 2nde, qualité.

PLANCHES D'UN POUCE,

1ère et 2nde, qualité.

MADRIERS POUR CLOISON,

Lattes, Tringues,

Etc., Etc., Etc.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à

MÉDÉRIC FOUCHER,

St. Jacques de l'Angean, 11 Avril 1866.

P. RIVARD

Satisfait de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à présent dans sa ligne de commerce informe les gens de la campagne qu'il a ouvert une voûte à Montréal.

Édification des Rues des Commissaires et St. Gabriel.

Il continuera comme par le passé à

Acheter et Vendre

DES

PROVISIONS

LARDS FLEURS, GRAINS, ETC.

à **JOLIETTE,**

RUE NOTRE-DAME.

M. Rivard sera à Joliette tous les Samedis de chaque semaine.

Joliette, 11 Avril 1866.

IMPORTANT AUX ACHETEURS!!

GRANDE REDUCTION DE PRIX!!

LES SOUSSIGNÉS, désirant se retirer du commerce sous peu de temps, offrent en vente leur

Assortiment General,

—CONSISTANT EN:—

Marchandises Sèches,

DE GOUT ET D'ÉTAPE;

VINS, LIQUEURS,

DE TOUTES SORTES;

Groceries et épiceries,

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

—Et de plus:—

Leur assortiment considérable de **CHAUSSURES DE TOUTES ESPÈCES,**

Qu'ils vendront aux

PRIX COUTANTS.

Ils attirent plus spécialement l'attention du public et des marchands en particulier sur leur

ASSORTIMENT DE CHAUSSURES,

qu'ils vendront à des **PRIX** qui défient toute compétition.

JOLIETTE,

RUE ST. CHARLES BORROMEE.

GUILBAULT & MICHAUD.

Joliette, 30 Mai 1866.

GRANDE NOUVELLE!!!

Attention Attention!!!

REDUCTION DE PRIX

Chez M. POIRIER, Magasin DU GRAND TRONC à L'ASSOMPTION dans l'ancienne maison de M. J. EDDY, PELLETIER, près du quai du Steamboat.

ENSEIGNE DU PAVILLON ROUGE,

RUE ST. ETIENNE.

M. P. tout en remerciant ses nombreuses pratiques du Village et des environs, pour l'encouragement libéral qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et comptant sur leur patronage futur, a l'honneur d'attirer leur attention sur son assortiment varié

Marchandises Sèches,

Nouvellement acheté aux **ENCANS.**

—CONSISTANT EN:—

Draps, super-fins et communs, Tweeds, Does Kins, Casimirs, Etoffes à robes de toutes sortes et de tous les prix, à compter de 4d. quatre deniers la verge et au-dessus, Gros de Naples noir depuis 3 schelings à 10 francs.

—AUSSI—

UN LOT CONSIDERABLE DE

COTTONNAGE ENDOMMAGÉ, tels

qu'INDIENNES, COTON JAUNE,

MOUSSELINE à RIDEAUX,

ETC., ETC., ETC.

Qu'il pourra vendre à moitié du prix de la valeur réelle.

—ET DE PLUS:—

UN GRAND ASSORTIMENT DE

Chaussures de toutes sortes et des MEILLEURES MANUFACTURES.

Il tient aussi un choix varié de

GROCIERES, FAÏENCE, COUTELLERIE, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS de toutes sortes, Etc., Etc.

Une visite est sollicitée avant d'aller acheter ailleurs afin de pouvoir se convaincre de ce qui est mentionné plus haut.

Il faut bien se rappeler que M. POIRIER a changé son magasin de Place ayant acheté la maison de Sr. J. Edd. Peltier. Il y a alors transporté ses **MARCHANDISES** immédiatement.

Des commis très attentifs seront toujours prêts à aider leur patron pour servir les pratiques qui voudront bien continuer à l'encourager.

N. B.—M. Poirier a l'honneur, en même temps, d'annoncer qu'il a été nommé Agent pour l'Assurance connu sous le nom de

"NORTH BRITISH & MERCANTILE INSURANCE COMPANY."

L'un des meilleurs de l'Amérique.

Atelier Typographique
DE

"LA GAZETTE DE JOLIETTE."

ON XECUT

A CE BUREAU,

TOUTES SORTES

D'IMPRIMES,

TELS QUE

LETTRES,

CARTES D'AFFAIRES,

ET DE VISITES,

LETTRES FUNERAIRES,

BLANCS DE COMPTES,

BILLETS DE BANQUE.

CIRCULAIRES,

AFFICHES,

PROGRAMMES,

ETC., ETC.,

En différentes Couleurs et dans les derniers goûts.

DANS LES DEUX LANGUES:

BLANCS,

POUR

AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES,

ETC., ETC.

MM. les Greffiers ainsi que MM.

les Secrétaires des Municipalités

trouveront

aussi toutes les formes de Blancs dont ils ont besoin

Le tout imprimé sur

BON PAPIER,

et à des

PRIX TRÈS RÉDUITS



THEODORE RIVARD,
SELLIER,

Informe le public de la Ville de Joliette et des campagnes environnantes qu'il tient constamment

UNE GRANDE QUANTITÉ

DE

Harnais Simple et double.

offiers, Propre et de

Travail.

TRAITS DE TOUTES ESPÈCES

M. Rivard se charge de toutes commandes qu'on lui confie; et il les exécute avec

SOIN ET PROMPTITUDE.

et tout à

BAS PRIX.

No manquez pas d'aller visiter son ATELIER.

Coin des rues St. Paul et Notre-Dame,
Joliette, 20 Avril 1866.

N. PILOTE,

TAILLEUR.

RUE NOTRE-DAME.

M. N. P. exécute avec promptitude les commandes qu'on lui confie, et garantit son ouvrage.
Joliette, 11 Avril, 1866.